

HORAIRES DE LA NAVETTE ET DU TRAIN

(valable jusqu'au 12 décembre 2018)

VENDREDI

Jonzac - La Rochelle

Navette par bus : 12h30 - 12h55
Train : 14h25 - 15h59

Jonzac - Angoulême

12h30 - 12h55
14h25-17h07

Jonzac- Bordeaux

Navette par bus : 12h30 - 12h55
Train : 13h21 - 14h23

DIMANCHE

La Rochelle - Jonzac

Train : 19h08 - 20h34
Navette par bus : 21h00 - 21h20

Bordeaux - Jonzac

Train : 19h53 - 20h51
Navette par bus : 21h35 - 21h55

Angoulême - Jonzac

18h32 - 20h51
21h00 - 21h20

LUNDI

La Rochelle - Jonzac

Train : 7h42 - 9h19
Navette par bus : 9h30 - 10h00

Angoulême -Jonzac

6h26 - 9h19 train (vu avec la gare)
9h30 - 10h00

Bordeaux - Jonzac

Train : 7h56 - 8h54
Navette par bus : 9h30 - 10h00

⇒ VOIR AU DOS

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général de Charente-Maritime confirme les éléments suivants :

□ Tous les élèves en possession d'une carte SNCF délivrée par le Conseil Général de la Charente-Maritime bénéficient de la navette **gratuitement le dimanche et le vendredi**.

□ Tous les élèves empruntant une ligne des Mouettes bénéficient aussi de la navette gratuitement.

• Tous les autres élèves (hors département) doivent s'acquitter de leur trajet (tarif le plus avantageux : carte 10 voyages - 26 ans soit 15.00 € (tarif 2018-2019) en vente auprès de la gare SNCF de Jonzac et au secrétariat du lycée St Antoine). Seule la navette du lundi matin, qui est mise en place par le Lycée, n'est pas concernée par cette règle.

ELEVES DOMICILIES EN CHARENTE-MARITIME

⇒ Pour les élèves prenant le train :

Il vous est demandé de contacter la Région Nouvelle Aquitaine - service des transports scolaires- afin d'obtenir un imprimé « abonnement interne scolaire » au 05 46 31 73 75. Quelques exemplaires sont disponibles au secrétariat du Lycée Saint Antoine.

Vous devez compléter cet imprimé et le retourner au lycée Saint Antoine afin que l'établissement scolaire remplisse sa partie.

Vous devrez retourner l'abonnement accompagné de deux photos d'identité ainsi qu'un chèque à l'ordre de « Régie Transport Recettes » d'un montant de 45.00 € (tarif 2018-2019).

Vous retournerez ce dossier à :

REGION NOUVELLE AQUITAINE
Antenne Territoriale de La Rochelle
20 rue de La Somme
17000 LA ROCHELLE

Votre carte de transport sera à retirer à la gare la plus proche de votre domicile (celle que vous aurez indiquée sur l'imprimé « abonnement interne scolaire - gare de retrait de la carte »). **Cette carte est trimestrielle**. Ne pas oublier d'aller retirer fin décembre (pendant les vacances de Noël) celle du 2^{ème} trimestre et fin mars (pendant les vacances de Pâques) celle du 3^{ème} trimestre.

⇒ Pour les élèves prenant le bus

Il vous est demandé de contacter le Conseil Général de Charente-Maritime - service des transports scolaires

(Attention ! Les élèves sont déposés au Lycée Jean Hippolyte et non à la gare).

ELEVES DOMICILIES EN CHARENTE, GIRONDE, DORDOGNE, DEUX-SEVRES, VIENNE, VENDEE

Vous devez vous adresser à la SNCF pour l'acquisition d'une carte 12-28 valable 1 an (à partir de 50.00 €) vous permettant d'obtenir des réductions sur vos billets de train.

« Avec la Carte 12-25, bénéficiez jusqu'à -60% et -25% garantis même au dernier moment! Vous profitez également de réductions sur vos voyages en Europe et d'avantages chez nos partenaires Avis et Accor ».

Une demande d'allocation pour les élèves internes est à demander auprès du département de votre domicile afin d'obtenir une aide sur le transport de votre enfant. Cet imprimé doit leur être retourné dans les délais demandés.